



EXPOSITION CANINE NATIONALE CHATEAUROUX

Samedi 21 et Dimanche 22 Avril 2018

Parc des Expositions Belle-Isle - Avenue Gédéon Duchâteau

C.A.C.S.
de la S.C.C.

C.A.C.S.
de la S.C.C.

Nombreuses
récompenses
y compris aux
Meilleurs Puppy
et Baby du jour

Tous les rings sont
moquetés



Jugement à horaires
à partir de 9h30

Restauration sur place

Renseignements :
Sylvie Villemonais 02.54.03.16.58 ou 06.86.70.40.80
Hélène Moreau de Vincens 02.54.40.28.05
par internet : berry.marvil@yahoo.fr
Engagements en ligne sur www.cedia.fr ou par courrier à envoyer,
accompagné du paiement à l'ordre de «ACTCVL», à :
Cedia - CACS Châteauroux - 31230 Coueilles

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

SAMEDI 21 AVRIL 2018

1^{er} GROUPE

Berger allemand Joël SANTARNECCHI
Spéciale Berger de Beauce, Bobtail Jeannette LARIVE
Spéciales de Races, Bergers Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes Néerlandais, Spéciale Schipperke,
Colley poil long et poil court, Bearded Collie Michel MOCQUE
Welsh Corgis Pembroke et Cardigan Jean-Paul THUAL
Bergers Belges Brigitte DUGUE
Berger Polonais de Plaine Niziny Bernard POUVESLE
Berger Blanc Suisse Annie POUVESLE
Bouvier Australien queue courte, Australien, des Ardennes, des Flandres ... Jean-Yves REGUER
Shetland, Berger Australien, Kelpie Jean-Louis BRASSAT- LAPEYRIERE
Berger des Pyrénées face rase et poil long Anne-Marie CLASS
Bergers de Brie, de Picardie, Catalan, Croate, Mudi- Puli- Pumi Jean-Pierre LASSELIN
Chien Loup Tchécoslovaque, Berger Bergamasque, de Maremma et des Abruzzes,
Berger de Russie Méridionale, de Podhale, Podhale, Roumain de Moritza,
Kuvasz, Roumain des Carpathes, Komondor, Tchouvatch Slovaque Sylvia PONS MORAND
Border Collie et autres races du groupe Benoît THEVENON

2^e GROUPE

Spéciales : Terre Neuve, Landseer Bernard POUVESLE
Fila de San Miguel, Cimarron Uruguayen, Dogue de Majorque Michel MOCQUE
Spéciale Dogue Argentin, Pinschers et Schnauzers, Terrier Noir de Russie,
Dobermann, Rottweiler, Mâtin Napolitain, Shar Pei Jeannette SELTZ
Berger d'Asie Centrale, de Bosnie Herzégovine et de Croatie Tornjak,
du Caucase, Berger du Karst, Sarplaninac, Sylvia PONS MORAND
Spéciale Mastiff et Bullmastiff,
Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet Pamela JEANS-BROWN (GB)
Bulldog, Dogue Allemand, Saint-Bernard Alain DUBOIS
Montagne des Pyrénées, Bouvier Suisse, Dogo Canario, Fila Brasileiro, Broholmer,
Boxer, Cane Corso, Tosa, Berger d'Anatolie, Hovawart, Léonberg Christiane LAFAY
Autres races du groupe Mme CLASS

5^e GROUPE

Akita Inu, Akita Américain, Chien du Groënland, Eurasier Jean-Luc DELENTE
Husky de Sibérie, Finois de Laponie, Samoyède, Chow Chow Jean-Luc DELENTE
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Ibicenco J-L BRASSAT- LAPEYRIERE
Chien Nu du Mexique, Chien Nu du Pérou, Chien Taïlandais à Crête, Basenji,
Chien d'Ours de Carélie, Malamute de l'Alaska, Spitz Allemand, Chien de Canaan,
Spitz Loup, Spitz Japonais, et autres races du groupe Christian LENEUF

9^e GROUPE

Caniches Béatrice MICHAUD
Epagneul Nain Continental, Petit Chien Russe, Cavaliers King Charles Roger MADEC
Chihuahua Christian LENEUF
Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Petit Brabançon Sylvie MIGNON
Bichon à Poil Frisé, Bolonais, Havanais, Maltais, Petit Chien Lion,
Epagneul Tibétain, Shih Tzu, Terrier de Boston, Terrier Tibétain Marie-Christine BODSON
Epagneul Pékinois, Epagneul Japonais, King Charles Spaniel Caroline GURTNER
Coton de Tuléar Jean-Luc DELENTE
Spéciale Bouledogue Français,
Chien Chinois à Crête, Lhasa Apso, Kromfohrlander, Carlin Jeannette LARIVE

10^e GROUPE

Saluki, Magyar Agar Jeannette LARIVE
Barzoï, Lévrier Afghane, Irish Wolfhound, Deerhound, Greyhound,
Whippet, Lévrier Ecosse, Petit Lévrier Italien, Galgo Espagnol,
Azawakh, Sloughi, Chart Polski Bernard BARJOT

Races non reconnues par la FCI

Spéciale de race Bulldog Continental,
Cao de Gado Transmontano, Barbado da Terceira Anne-Marie CLASS
Berger américain miniature Michel MOCQUE
Cursinu, Chien Fonnese Christian LENEUF
Ratier de Prague Marie-Christine BODSON
Chien particolore à Poil Frisé Sylvie MIGNON

DIMANCHE 22 AVRIL 2018

3^e GROUPE

Staffordshire Bull Terrier Françoise MESLE
Airedale Terrier, Border Terrier, Kerry Blue Terrier Jean-Paul THUAL
Cairn Terrier, Terrier du Révérend Russell, Jack Russell, Skye Terrier Dominique PRIN
Yorkshire Terrier Sylvie MIGNON
Fox Terrier, Irish Soft Coated, Terrier Australien, Scottish Terrier
Staffordshire Américain et autres races du groupe Richard CALLOC'H

4^e GROUPE

Teckels Françoise LEMOINE LEGAY

6^e GROUPE

Spéciale Dalmatien, Spéciale Basset Hound Marie-Christine BODSON
Spéciale Anglo Français de Petite Vénerie
St-Hubert, Poitevin, Ariégeois, Beagle, Grand Anglo Français, Griffon Vendéen,
Bleu de Gascogne, Basset Artésien Normand, Fauve de Bretagne,
Rhodesian Ridgeback et autres races du groupe Gérard GENICHON

7^e GROUPE

Braque Allemand Bruno VENTO
Braque d'Auvergne, Braque St Germain, Setter Irlandais, Epagneul Breton
Chien d'Arrêt Portugais, Bleu de Picardie, Epagneul Picard,
Epagneul de Pont Audemer, Drahthaar Anne GESLIN
Braque du Bourbonnais Jeannette LARIVE
Pointer Anglais Françoise LEMOINE LEGAY
Braque de Weimar, Braque Hongrois, Barbu Tchèque, Braque de Burgos
Braque de l'Ariège, Braque Français, Braque Italien, Braque Slovaque,
Epagneul Français, Epagneul de Munster, Setter Anglais, Setter
Gordon et autres races du groupe Yves GUILBERT

8^e GROUPE

Golden Retriever, Retriever à poil bouclé, Retriever à poil plat,
Retriever de la Baie de Chesapeake, Retriever de la Nouvelle Ecosse,
Retriever du Labrador Béatrice MICHAUD
Cocker Anglais, Lagotto Romagnolo, Chien d'eau Espagnol, Barbet,
Clumber Spaniel, Field Spaniel, Sussex Spaniel, Springer Anglais,
Welsh Springer Spaniel, Irish Water Spaniel, Cocker Américain,
Chien d'eau Frison, Chien d'eau Portugais, Chien d'eau Américain Jacques MONSCAVOIR

Races non reconnues par la F.C.I.

Bruno St Hubert Français, Briquet de provence Gérard GENICHON
Epagneul de St Usage Yves GUILBERT

Confirmations seules pour les chiens non exposés :
chaque jour de 8h30 à 9h15 pour les groupes exposés dans la
journée (bulletin inscription dernière page)



ROYAL CANIN®

Engagement internet : <http://cedia.fr>
paiement sécurisé

1^{re} Clôture le 24 Mars 2018 - 2^e Clôture le 6 Avril 2018
date de réception - méfiez-vous des lenteurs de la Poste

Voir en page 3 pour la participation aux frais d'engagement

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 9h30 précises.

SORTIE - Les chiens pourront sortir à partir de 15h30. Des autorisations de sortie temporaire pourront être accordées après versement d'une caution de 10 €.

LOGEMENT - Des cages seront mises à disposition en quantité limitée. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'Exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1^{re} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour le calcul des âges sont la date anniversaire et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les classes intermédiaire, ouverte et travail entrent en concurrence pour l'attribution du CACS

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Les classes Puppy et Baby ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFICHE - (Peut être constitué sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Peut être constitué sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le montant des engagements libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Centre Val de Loire doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement par chèque bancaire ou postal.

Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

• 1^{re} clôture le 24 mars 2018 • 2^e clôture le 6 avril 2018 (date de réception)

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 € pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officiers seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
 - s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
- Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race,

ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS :

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet,

Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et

Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve,

Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback 15 mois

Gr 8 : Retrievers 15 mois

Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de fautes contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



ACT Centre Val de Loire CHÂTEAUROUX - 21 & 22 AVRIL 2018 DEMANDE D'ENGAGEMENT

N° d'engagement :
(réservé à la Société Canine)

Si vous ne pouvez vraiment pas utiliser l'engagement en ligne CEDIA.FR,
remplissez la feuille ci-dessous et envoyez là, accompagnée du paiement à l'ordre de «ACTCVL» à :
CEDIA - CACS Châteauroux - 31230 COUEILLES

C.A.C.S.
de la S.C.C.

Renseignements : S. Villemonais ☎ 02 54 03 16 58 (HR) - 06 86 70 40 80 - berry.marvil@yahoo.fr
Hélène-Alix MOREAU de VINCENS ☎ 02.54.40.28.05



Vous pouvez faire des photocopies mais il nous faut **une feuille par chien**.

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.

NUMÉRO DE TATOUAGE OBLIGATOIRE →
(ou n° d'identification par transpondeur)

**Cages gratuites en
quantité limitée**

Race

Variété : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.
Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.
Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.
Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Collies, Braques de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.
Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Nom du chien

Chien inscrit en classe :

Sexe : mâle femelle Né le N° Livre d'origines

Intermédiaire

Nom du père

Ouverte

Nom de la mère

Travail

Nom du producteur : M., Mme, Mlle
Propriétaire de la mère à la saillie

Champion

Nom du propriétaire : M., Mme, Mlle

Jeune

Adresse

Puppy

Code postal

Ville

Baby

Tél.

Mail

(indispensable pour recevoir votre accusé de réception)

Vétéran

Ne concourant pas

Meute

Demande la confirmation

(gratuite pour tout chien inscrit en classe individuelle ou en meute)

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenal ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à Signature du propriétaire :

le

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

Les récompenses exigées devront avoir été obtenues avant le 6 Avril 2018

Chiens de Défense :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e catégorie

Chiens Courants : Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : au moins un TB dans un concours

Barbets : brevet de travail à l'eau 1^{er} ou 2^e catégorie.

Retrievers : TB en field-trial. Ou un BICP 1^{er} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Minimum 100 pts dans un concours de déterrage.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien : Epreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Brevet de Travail Echelon 1.

Lévrier : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Le titre de Champion doit être homologué au plus tard le 6 Avril 2018

Joindre impérativement la copie SCC ou FCI du titre ouvrant droit à la classe travail ou à la classe champion. En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte.

ENGAGEMENT POSSIBLE SUR INTERNET :
<http://cedia.fr>
engagement en ligne - Paiement sécurisé

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

le tarif dégressif s'applique si les chiens appartiennent au même propriétaire

	jusqu'au 24/03	après le 24/03	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris) (sauf puppy, baby et vétéran)	39 €	46 €	
2 ^e chien/3 ^e chien (sauf puppy, baby et vétéran)	33 €	39 €	
4 ^e ou suivants (sauf puppy, baby et vétéran)	29 €	35 €	
Puppy, Baby, Vétéran	27 €	33 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	22 €		
Meute avec 6 chiens en individuelle	62 €		
Chien supplémentaire dans la meute	19 €		
Réduction de 10 % aux membres de l'ACTCVL à jour de leur cotisation de l'année en cours. (n° carte : <input type="text"/>)			
Jeune présentateur	8 €		
Accompagnateur (gratuit jusqu'à 15 ans)	5 €		
Total des engagements			

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS :

**24 Mars (le cachet de la poste fait foi pour le changement de tarif)
et 6 Avril 2018 (date de réception - méfiez-vous des lenteurs de la Poste)**

JEUNE PRÉSENTATEUR

RÉCOMPENSES À TOUS LES PARTICIPANTS, COUPES AUX MEILLEURS.

Cette épreuve pourra contribuer à :

- développer la passion du beau chien chez l'enfant
- encourager une vocation naissante ;
- apprendre la sportivité ;
- former le caractère à la compétition ;
- partager en famille la même passion canine.

Comment gagner ?

Seule la qualité de présentation sera prise en compte par le juge. Le meilleur jeune handler (présentateur) sera celui qui, selon l'avis du juge, arrivera à :

- mettre son chien en valeur ;
- minimiser ses défauts ;
- user de son adresse et de son sens du chien pour présenter son animal en mouvement, en posture, et à l'examen du juge (dents et statique).

Ce concours compte pour le classement national des jeunes handlers

Les chiens de 2^e catégorie ne peuvent être présentés par des mineurs.

Inscription possible sur place au secrétariat

JURY DU RING D'HONNEUR

SAMEDI 21 AVRIL 2018

Animation: Bernard POUVESLE

jeunes présentateurs : Jeannette LARIVE
- meilleur du 1^{er} groupe Jean-Pierre LASSELIN
- 2^e groupe Christiane LAFAY
- 5^e groupe Jean-Luc DELENTE
- 9^e groupe Jeannette LARIVE
- 10^e groupe Bernard BARJOT
meilleur jeune du samedi : Anne-Marie CLASS

DIMANCHE 22 AVRIL 2018

animation : Bernard POUVESLE

jeunes présentateurs : Jeannette LARIVE
- meilleur du 3^e groupe Richard CALLOC'H
- 4^e groupe Françoise LEMOINE-LEGAY
- 6^e groupe Gérard GENICHON
- 7^e groupe Yves GUILBERT
- 8^e groupe Renée RAULT
meilleur jeune du dimanche : Anne-Marie CLASS
**meilleur chien de l'exposition :
Jean-Louis BRASSAT- LAPEYRIERE**

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE

Pour les chiens non engagés à l'exposition, le matin de 8h30 à 9h15.

Samedi : races des groupes 1, 2, 5, 9, 10 - Dimanche : races des groupes 3, 4, 6, 7, 8.

De préférence, inscription en ligne : www.cedia.fr

Si vous ne pouvez pas, envoi par courrier à à CEDIA - Confirmation Châteauroux - 31230 COUEILLES
accompagné de votre règlement (35 € par chien), libellé à l'ordre de l'ACTCVL

Race _____ Sexe _____

Identification puce : _____ Tatouage : _____

N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Le chien devra être présenté avec les documents originaux : certificat de naissance, carte d'identification (ICAD)
et formulaire de demande de confirmation rempli (formulaire à télécharger sur www.centrale-canine.fr ou sur cedia.fr).
Renseignements : Sylvie Villemonais 02.54.03.16.58 ou 06.86.70.40.80 - Hélène Moreau de Vincens 02.54.40.28.05
par internet : berry.marvil@yahoo.fr

